

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00486

Numéro SIREN : 435 186 861

Nom ou dénomination : ATOUT CLIM

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2019 sous le numéro de dépôt 13667

Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 31/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/13667

Déposant :

Nom/dénomination : ATOUT CLIM

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 435 186 861

N° gestion : 2001 B 00486

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	470	470				
Fonds commercial	144 827		144 827	29,50	144 827	30,34
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	10 807	5 881	4 926	1,00	3 289	0,69
Autres immobilisations corporelles	24 396	20 081	4 314	0,88	5 054	1,06
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	19 000		19 000	3,87	19 000	3,98
Créances rattachées à des participations	92 921		92 921	18,93	86 921	18,21
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 802		3 802	0,77	3 802	0,80
TOTAL (I)	296 223	26 432	269 791	54,95	262 893	55,07
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	8 960		8 960	1,82	8 470	1,77
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	12 467		12 467	2,54	17 063	3,57
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	99 324	6 188	93 136	18,97	81 686	17,11
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs	2 859		2 859	0,58	199	0,04
Personnel	104		104	0,02		
Organismes sociaux						
Etat, impôts sur les bénéfices					19 080	4,00
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 555		10 555	2,15	5 877	1,23
Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	86 682		86 682	17,65	51 386	10,76
Charges constatées d'avance	6 434		6 434	1,31	30 740	6,44
TOTAL (II)	227 386	6 188	221 198	45,05	214 502	44,93
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	523 608	32 620	490 988	100,00	477 395	100,00

APEX

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2018		31/12/2017	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 235 000)	235 000	47,86	235 000	49,23
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	18 539	3,78	17 521	3,67
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	9 351	1,90	890	0,19
Résultat de l'exercice	74 539	15,18	19 480	4,08
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	337 430	68,72	272 890	57,16
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts			1 610	0,34
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	18 962	3,86	18 859	3,95
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 114	13,06	107 810	22,58
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	7 159	1,46	12 308	2,58
. Organismes sociaux	18 778	3,82	20 957	4,39
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 877	0,59		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 965	3,25	13 445	2,82
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	258	0,05	261	0,05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	25 446	5,18	29 254	6,13
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	153 559	31,28	204 504	42,84
Ecart de conversion passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	490 988	100,00	477 395	100,00

APEX

ATOUT CLIM

Société à responsabilité limitée
au capital de 235.000,00 euros
Siège social : 14 rue Alain Savary
13090 AIX-EN-PROVENCE
435 186 861 RCS AIX-EN-PROVENCE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Et le vendredi vingt-huit juin,
A 14 heures,
Au siège social,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance effectuée par lettre adressée le 14 Juin 2019.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Christophe DESVIGNES, détenteur de neuf cent quatre-vingt-dix-huit parts, ci..... 998 parts,
- Madame Corinne FORTIN (née DESVIGNES), détenteur d'une part, ci..... 1 part,
- Monsieur Vincent DESVIGNES, détenteur d'une part, ci..... 1 part,

Total des parts des associés présents : 1.000 parts sur les 1.000 parts composant le capital social.

Monsieur Jean-Christophe DESVIGNES préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Page 1 sur 4

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 lesquels font apparaître un bénéfice de 74.539,44 euros.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 115,00 euros ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élevant à 17.182,00 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 74.539,44 euros de la manière suivante :

Origine

Report à nouveau antérieur créditeur	9.351,22	Euros
Résultat bénéficiaire de l'exercice	74.539,44	Euros
Bénéfice à répartir	83.890,66	Euros

Affectation

Dotation à la réserve légale, soit :	4.195,00	Euros
A titre de dividendes, soit :	23.500,00	Euros
Au « Report à nouveau » pour le solde, soit :	56.195,66	Euros
Qui s'élève ainsi à 56.195,66 euros.		



Page 2 sur 4

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 23,50 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 2 septembre 2019.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende, qui a donné lieu, en totalité, au paiement de l'acompte susvisé, est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 Décembre 2017	10.000,00	0,00	0,00
31 Décembre 2016	22.000,00	0,00	0,00
31 Décembre 2015	20.000,00	0,00	0,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial Gérant mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION - RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée à Monsieur Jean-Christophe DESVIGNES au titre de son mandat de Gérant au cours de l'exercice pour un montant de 100.577,28 euros décomposée comme suit :

- Rémunération nette : 66.500,00 euros
- Cotisations sociales obligatoires : 29.743,00 euros
- Cotisations sociales facultatives : 4.334,28 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Page 3 sur 4

**CINQUIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.

Jean-Christophe DESVIGNES
Gérant associé



Corinne FORTIN
Associée



Vincent DESVIGNES
Associé

